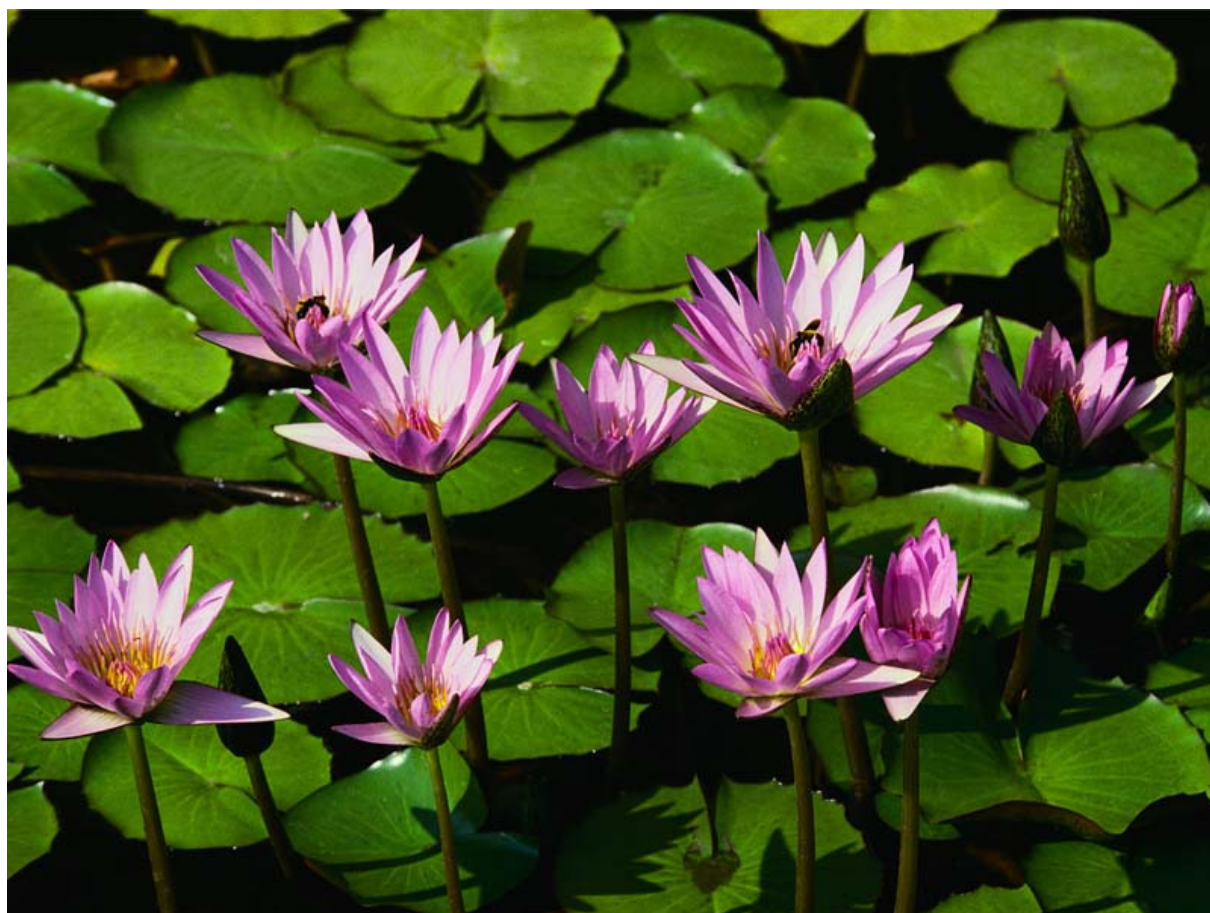


BULLETIN D'INFORMATION A.D.E.P.R.A.



Responsable de rédaction : BIRTEL Helmut
Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck ---57540 Petite-Rosselle --- tél. 03.87.85.89.47

Développement durable --- l'urgence de décisions politiques

De multiples événements se sont produits récemment (sans compter la hausse de température de trois degrés de cet automne) qui ont remis le développement durable au premier rang de l'actualité. Le film consacré à la lutte d'Al Gore « une vérité qui dérange » nous alerte sur les dangers du développement actuel. Plus scientifiquement, le rapport Nick Stern annonce les ravages que feront les changements climatiques, notamment en raison des gaz à effet de serre.

La cause est maintenant entendue, la grande majorité des scientifiques le disent: le changement du climat est inéluctable. Les générations qui nous suivent devront vivre avec des températures plus élevées (avec des conséquences très graves en Afrique), des niveaux de la mer en hausse, des phénomènes climatiques extrêmes, des ressources à gérer autrement. Le débat n'est donc plus de savoir si cette éventualité est possible, probable ou réelle; elle est pour demain, nous le voyons déjà aujourd'hui.

La discussion doit porter sur les décisions à prendre pour avancer sur le chemin des réformes qui permettront de limiter ces conséquences et surtout d'arrêter la dégradation de notre planète, afin que les générations futures, celles de 2100, 2200 ou 2300, trouvent encore une place vivable à la surface de la terre.

Il faudra prendre des décisions difficiles, qui viendront changer nos manières de consommer, de nous chauffer, de prendre nos vacances, de voyager; des décisions individuelles, mais aussi des décisions d'Etat sur nos instruments de production ou nos installations énergétiques. Nous ne pourrons pas y échapper et des mesures immédiates s'imposent: elles sont proposées, entre autres, par l'Union européenne dans le cadre des accords de Kyoto. Pourquoi la France ne suit-elle pas ses recommandations pour les émissions de CO2 ?

Des législations sur la protection de la nature, notamment, existent. Il suffirait déjà de les faire appliquer.

Beaucoup est déjà fait, nous ne partons pas de zéro; mais cela n'a pas encore touché vraiment notre mode de développement. Or, c'est un développement durable qu'il faut mettre en place. L'Etat doit faire sa part, mais l'Etat ne fera pas tout. Il doit aussi imposer certaines mesures, mais il ne pourra pas être le seul acteur. La gestion de l'eau, en particulier, dépend de la consommation individuelle et industrielle. A l'industriel il appartient de mettre en place une politique respectueuse de l'eau intégrant le traitement, le recyclage des eaux usées et leur réintroduction dans le cycle industriel. Il est évident que les décisions politiques ne sont possibles que si les citoyens les acceptent. La promotion du développement durable commence dans nos têtes. Les politiques doivent avoir la volonté et les moyens pour aller de l'avant. Or, si le concept commence à être compris par la société civile, il revient au pouvoir de prendre ses responsabilités. L'argument des générations futures devrait aider. La solidarité peut faire des progrès en s'appuyant sur la relation intergénérationnelle. La prise de conscience suffisamment approfondie du fait même de ce réchauffement climatique nous amène à tirer la conclusion que ne rien faire maintenant nous coûtera beaucoup plus cher que de nous y mettre sans tarder. Il ne suffit donc pas d'en appeler à la générosité ou au respect de la nature, il faut clairement

montrer qu'il y va de notre intérêt. Voilà qui devrait faire réfléchir nos candidats en campagne. Car, si ce changement doit être celui de chaque citoyen, il est aussi celui de chaque pouvoir en place, à tous les niveaux: municipalités, départements, régions et nations. La France n'est pas tellement en avance sur ce point. Au contraire, elle traîne les pieds.

SOMMAIRE

- ❖ Editorial
- ❖ Journée bourse aux plantes
- ❖ Quand l'or bleu talonne l'or noir
- ❖ La bataille pour l'eau potable
- ❖ Création d'un SAGE dans le Bassin Houiller
- ❖ Compostage des déchets
- ❖ Pollution au Benzène
- ❖ Le bassin à schlamms St. Charles
- ❖ Les coût du traitement des déchets
- ❖ Serre de séchage des boues
- ❖ d'épuration de Marienau
- ❖ Le centre de Méthanisation
- ❖ Le chauffage solaire
- ❖ Info dernière



BOURSE DES PLANTES



L'édition 2006 de la bourse aux plantes s'est déroulée le 30 septembre dans les locaux de l'école maternelle La Farandole à Vieille Verrerie.

Les élèves de cette école avaient été préparés à cette journée par une séance de repiquage et de bouturage : Chacun avait pu mettre en pot une plante qu'il avait arrosée avec amour et dont il avait pu observer la croissance. En visitant la bourse aux plantes ces jeunes jardiniers ont pu découvrir le rôle des vers de terre qui, par le biais du compostage, transforment gratuitement nos déchets de cuisine et de jardinage en nourriture pour les plantes.



Ils ont pu aussi admirer la diversité et la beauté des légumes, des fruits, et des plantes de toutes sortes proposés pour échanges par les organisateurs et les visiteurs de la bourse ; en fin de visite ils ont récupéré

leur pot de fleur pour l'emporter à la maison et le montrer fièrement à leurs parents ; soyons certains qu'ils ne sont pas revenus avec une simple plante mais aussi avec une autre approche de la nature.



Comme les 2 années précédentes, l'ADEPRA, la bibliothèque municipale et quelques jardiniers amateurs sont à la base de l'organisation de cette bourse, mais cette année-ci, l'association des jardins ouvriers de Petite-Rosselle s'est jointe à eux après avoir accepté, au cours de l'été, de faire visiter les jardins par des groupes de jeunes des animations estivales encadrés par l'ADEPRA. Cette coopération devrait pouvoir se renouveler et même s'amplifier, peut-être dans le cadre d'une animation de quartier

Quand l'or bleu talonne l'or noir

Eau en bouteille			Gazole		
BRESIL	<i>São Paulo</i>	0,90	BRESIL	<i>São Paulo</i>	0,49
JAPON	<i>Tokyo</i>	0,90	JAPON	<i>Tokyo</i>	1
KENIA	<i>Nairobi</i>	0,65	KENIA	<i>Nairobi</i>	0,58
HONGRIE	<i>Budapest</i>	0,60	HONGRIE	<i>Budapest</i>	0,97
ISRAEL	<i>Jérusalem</i>	0,48	ISRAEL	<i>Jérusalem</i>	0,75
CANADA	<i>Montréal</i>	0,40	CANADA	<i>Montréal</i>	0,56
ETATS-UNIS	<i>Washington</i>	0,40	ETATS-UNIS	<i>Washington</i>	0,40
VENEZUELA	<i>Caracas</i>	0,35	VENEZUELA	<i>Caracas</i>	0,25
COLOMBIE	<i>Bogota</i>	0,32	COLOMBIE	<i>Bogota</i>	0,32
SENEGAL	<i>Dakar</i>	0,31	SENEGAL	<i>Dakar</i>	0,64
PAKISTAN	<i>Karachi</i>	0,30	PAKISTAN	<i>Karachi</i>	0,59
TAÏLANDE	<i>Bangkok</i>	0,28	TAÏLANDE	<i>Bangkok</i>	0,30
INDE	<i>New Dehli</i>	0,20	INDE	<i>New Dehli</i>	0,45
ARGENTINE	<i>Buenos Aires</i>	0,13	ARGENTINE	<i>Buenos Aires</i>	0,40
FRANCE	<i>Paris</i>	0,25	FRANCE	<i>Paris</i>	1
NIGERIA	<i>Lagos</i>	0,09	NIGERIA	<i>Lagos</i>	0,30

L'Organisation mondiale de la santé a rappelée hier qu'un milliard d'humains n'ont pas accès à de l'eau potable, et que l'eau insalubre est la première cause de mortalité. Pas moins de trente mille personnes meurent chaque jour de maladies diarrhéiques, principalement des enfants. Dimanche, les organisateurs du second Forum alternatif mondial de l'eau organisé à Genève ont appelé à créer une taxe de solidarité sur l'eau pour financer l'idée de service public mondial et lutter contre la privatisation de l'eau. Dans certains pays, les carburants se vendent moins cher qu'une eau ordinaire en bouteille...

Référence : LIBERATION F du 25 août 2006

Dans notre Région, aussi, les prix de l'eau n'arrêtent pas de grimper

L'arrêt de l'exhaure dans les mines du bassin houiller et dans les mines du Warnd en Sarre, engage une situation d'irréversibilité. Dans le passé, cette exhaure nécessaire pour ne pas laisser noyer le fond, a permis de disposer de l'eau en abondance. Lorsque leur qualité le permettait, ces eaux ont été utilisées pour l'alimentation en eau potable des villes et cités ou industrielle. Les eaux non utilisées étaient rejetées dans les cours d'eau ou les ruisseaux permettant ainsi de réguler les débits.



La remontée de l'eau lors de l'ennoyage aura un impact négatif sur la qualité de l'eau qui, s'imprégnant des différentes substances présentes au fond et mise en dissolution, la rendra impropre à la consommation.

L'arrêt de l'exhaure se traduira par des modifications profondes et provoquera des modifications irréversibles du milieu naturel, ce qui nécessitera des dispositions correctrices, notamment pour éviter les risques d'inondations. Cela implique la mise en place de stations de relevages, d'ailleurs programmés sur la vallée de la Rosselle entre-autre, sur les zones les plus basses : secteur de Rosbrück (weyergraben) Forbach (Marienau) Petite-Rosselle (rue des Fleurs) ...

La prise en charge de ces stations de relevages reviendra aux collectivités, donc aux citoyens qui payeront en lieu et place de l'industriel ou de l'Etat.

Le bilan :

Les sources d'approvisionnement en eau potable actuelles n'étant plus utilisables, la nécessité d'un approvisionnement hors du domaine suite à l'ennoyage est donc devenu incontournable.

Ainsi, le syndicat des eaux du Windborn, est-il en train de réaliser sept nouveaux forages dont cinq en forêt de Longeville les St. Avold de même que la pose de 12379 m. de canalisations qui doivent assurer l'alimentation en eau potable de la population de Merlebach et de la Communauté d'Agglomération de Forbach et de Farébersviller. ***Ces forages ne représentent cependant que 5 millions de m3 ce qui sera largement insuffisant si la pollution atteint la nappe de Lauterbach (Sarre) dont les forages complètent l'alimentation de la Communauté d'Agglomération de Forbach, notamment les citées de Forbach et Petite-Rosselle.***

Le coût total de l'opération s'élève à 10 millions d'euros financés par des crédits européens, par le syndicat du Windborn, le Département, l'Agence de l'Eau, donc en grande partie à la charge des collectivités et des consommateurs. Dans un même temps, 20 nouveaux forages en plus de 40 existants, sont réalisés par la SEE (Société des Eaux de l'Est) organisme privé, filiale de Suez, pour fournir l'eau de la plateforme de Carling. Ces forages de la SSE se situent tout autour de Carling et de Creutzwald, beaucoup plus près et donc bien moins chers.

Cet état de fait est choquant. En effet, l'eau appartient à tout le monde, c'est un bien collectif; sa gestion et son exploitation ne doivent pas servir à enrichir des sociétés privées mais doit revenir à un organisme public sous contrôle des groupements

intercommunaux. La mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans le Bassin Houiller, lorsqu'il sera opérant, devrait pouvoir éviter des situations analogues. En attendant ce sont les consommateurs et les collectivités qui paient.

Foin du principe '' Pollueur Payeur '' pourtant inscrit dans les textes. ***Ponctionnés à longueur d'années pour des aménagement rendus nécessaires suite aux pollutions industrielles ou a des choix douteux, jusqu'où les consommateurs accepteront-ils de payer ?***

En attendant, le prix de l'eau est annoncé à la hausse. Le Comité de Bassin Rhin-Meuse a voté une augmentation des redevances qui se traduira par une hausse moyenne de 5 %

Conséquence : Le prix de l'eau n'a donc pas fini de monter.

La parade : traquer le gaspillage et récupérer l'eau de pluie pour diverses utilisations et réduire ainsi la consommation.

Cette parade citoyenne donne déjà des résultats en montrant une baisse globale de la consommation des ménages sur la zone de la Communauté d'Agglomération de Forbach. Une réaction de l'exploitant en eau (Véolia) qui considère que cet état de fait engendrent moins de rentrées financières sur les volumes d'eau non consommés, et devrait être compensé par une taxe supplémentaire sur l'assainissement ? Le fermier (la Communauté d'Agglomération de Forbach) donnera-il son aval à cette demande ? Ce sont évidemment les élus qui décideront mais, dore et déjà pour notre part, nous nous y sommes opposés !



Création d'un SAGE (*) dans le Bassin Houiller

C'est quoi un SAGE ?

C'est un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de surface et souterraines dans un périmètre local ciblé. Imposé par la loi sur l'eau, il représente pour le SDAGE (*) du bassin Rhin-Meuse une des 33 unités de gestions.



Sont rôle est :

- ☀ mettre en lien tous les partenaires de la gestion de l'eau (Services de l'Etat- financeurs de projets , Etat Agence de l'eau, Département, Région,- Maîtres d'ouvrage, communes, Départements, Régions industriels, agriculteurs,- usagers, citoyens , associations.
- ☀ dénouer un conflit d'usage de la ressource eau
- ☀ gérer une problématique forte (inondation ...)
- ☀ mettre en place une politique de gestion durable de la ressource
- ☀ hiérarchiser et planifier les travaux à mettre en œuvre.

Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE , une Commission Locale de l'Eau (CLE) est créée par le préfet. Elle est composée par trois collèges. L'ADEPRA, demanderesse avec le collectif environnement de cette création, fait partie du collège des usager , riverains organisations professionnelles et associations.



COMPOSTER SES DECHETS POUR UN JARDIN ET DES PLANTES VERTES EN « FORME »

La fabrication du compost permet de réduire le volume de sa poubelle et de produire, à partir de déchets organiques (reste de cuisine, taille de végétaux) un humus de qualité nécessaire au bon développement des plantes (que cela soit les plantes vertes ou celles du jardin et du potager).

L'humus disparaît chaque année à hauteur de 2 à 3%, en se minéralisant pour apporter les éléments indispensables au développement des plantes. En incorporant du compost à la terre, le jardinier compense cette perte, améliore la fertilité du sol et limite de volume de déchets à traiter.

Que mettre dans le compost

Votre compost doit être en contact avec le sol. Retournez celui-ci à l'endroit où vous voulez placer le composteur, puis après avoir placé le composteur, couvrez le fond d'une couche de petites branches pour faciliter la circulation de l'air et améliorer le drainage.

Votre composteur est maintenant prêt. Pour l'alimenter il faut y placer en alternance des résidus humides (déchets de cuisine...) et des résidus secs (déchets de jardinage) et pour finir ajoutez du compost "fini", si possible, ou de la terre. Ces différentes couches ne doivent pas dépasser 5 cm d'épaisseur afin que le processus naturel de formation du compost s'active facilement.

Les matières à placer dans le compost doivent être si possible sèches :

- les tontes du gazon
- les cendres, sciures et copeaux de bois
- les restes de légumes et de fruits sauf s'il ont été traités (c'est souvent le cas des fruits du commerce, même les pommes de terre sont traitées à l'anti-germe) - la paille de blé ou autre
- mouchoirs en papier
- les fumiers d'animaux (le meilleur étant celui du cheval). Néanmoins, il ne faut pas utiliser de fumier provenant d'un élevage "industriel", car trop "pollué" par les différents additifs à l'alimentation.

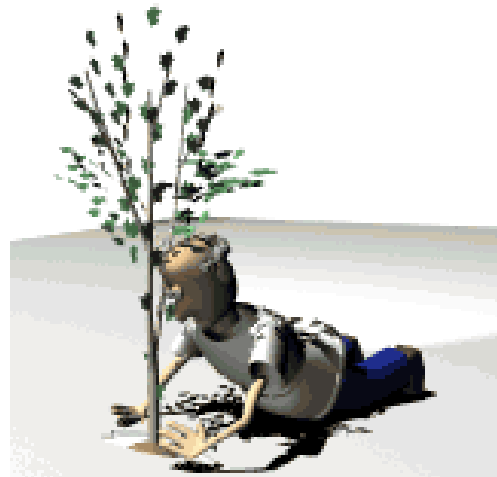
- - essuie-tout
- - certains tissus en fibres naturelles
- - les fonds de pots de fleurs ou de jardinières
- - le marc de café et les filtres papier
- - les marcs de raisin
- - les sachets de thé
- - les litières animales (sans les déjections)



les végétaux issus des tailles doivent être broyés. En cassant ainsi les fibres du bois, ils seront plus perméables à l'humidité et aux micro organismes qui sont responsables de la fermentation

- les coquilles d'œufs
- la couenne de jambon, les croûtes de fromage, ...
- les coques des noix, cacahuètes, noix, ...
- les orties entières avant la floraison
- les aiguilles de conifères fournissent un humus acide
- les algues marines doivent être au préalable dessalées à la pluie
- les cheveux, poils, ongles, plumes, ... - les feuilles saines ... les fleurs fanées.

A ne pas composter : - les plantes malades, - la viande, - le poisson, - les produits laitiers, - excréments d'animaux domestiques (chien, chat), - les "mauvaises herbes" montées à graines.



Le secret d'un compost de qualité

Mélanger

Le compostage repose sur le principe de la fermentation. Cette activité provoque une montée en température à 30, 40 ou même 60°C au cœur du tas. Si l'air ne circule pas, les micro-organismes ne peuvent pas vivre et travailler. Le compostage est plus efficace lorsque les morceaux de matière organique sont de petite taille. Vous devez donc brasser et mélanger les déchets organiques pour faciliter l'aération et éviter le pourrissement. C'est encore plus vrai au début du compostage (les 2 premiers mois retournez et mélangez le compost toutes les deux semaines ou à chaque ajout de matière). Le brassage favorise également la régularité de la transformation dans toutes les zones du tas et permet d'obtenir un compost de qualité homogène.

Humidifier

L'humidité est un point très important à surveiller régulièrement. Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de fermentation et de dégager des odeurs désagréables, tandis que pas assez d'humidité bloque la fermentation. Le contenu du composteur doit donc être humide comme une éponge tordue.

Utiliser le compost

Au bout de 4 à 8 mois votre compost est prêt à être utilisé. Il est homogène, de couleur sombre, s'émiette facilement et a une bonne odeur d'humus (comme le sous-sol forestier).

En outre, n'oubliez pas de garder du compost pour le mélanger à la nouvelle préparation.

Tamisez-le pour éliminer les matières qui ne sont pas entièrement décomposées. Celles-ci peuvent faire un bon paillage ou être remises dans le composteur pour finir leur décomposition.



Un compost à maturité peut être utilisé de 3 manières différentes :

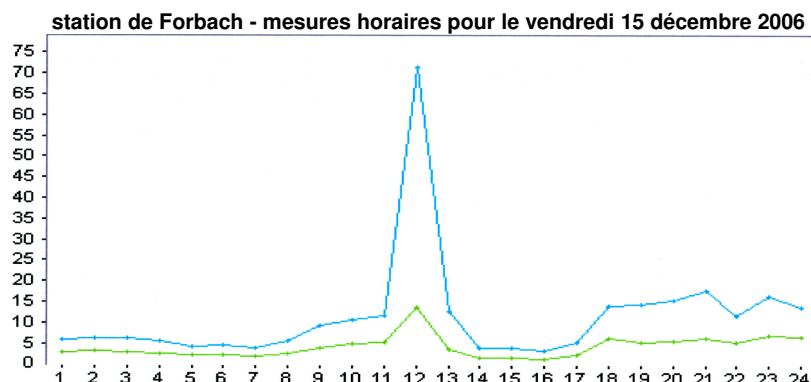
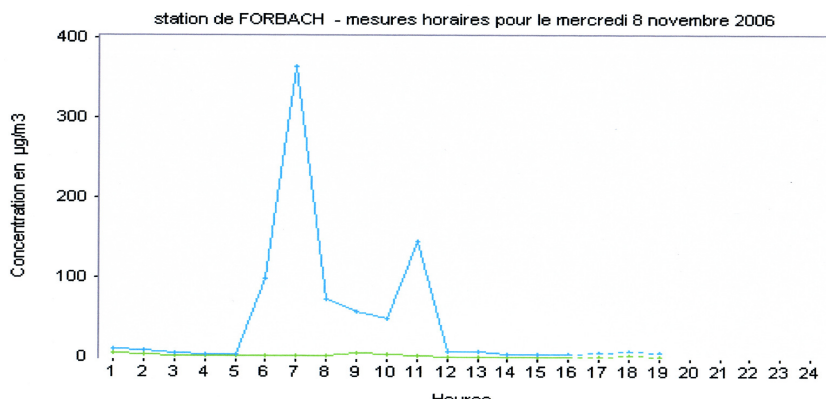
1. comme amendement organique : l'épandre en couches minces (1 à 5 litres par m²), puis l'incorporer au sol superficiellement par binage (sur 5 à 15 centimètres),
2. comme support de culture : incorporer de la terre à votre compost. En effet, il faut éviter de semer ou de planter directement dans le compost, la majorité des plantes ne le supportent pas.
3. Pour les plantes vertes chez-soi : préparer un mélange avec 1/3 compost, 1/3 terre et 1/3 sable pour le rempotage de vos plantes.



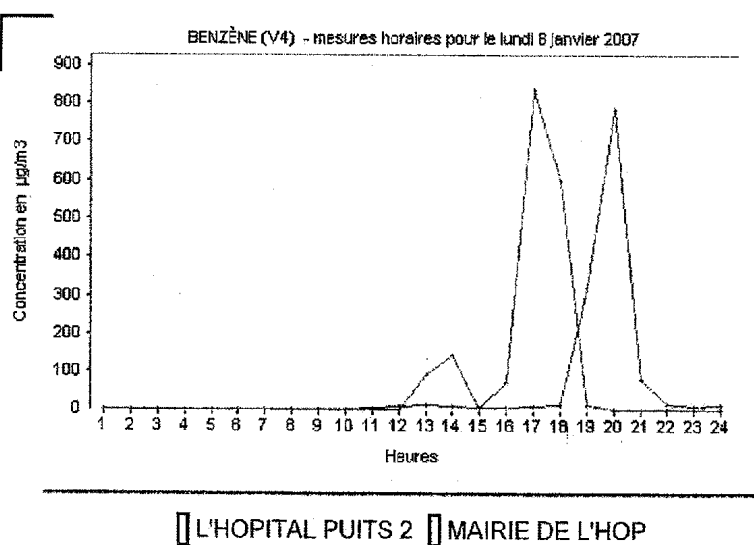
Un signe que votre compost se porte bien : il héberge de nombreux habitants tels que cloportes, vers de terre, myriapodes



POLLUTION AU BENZENE --- PAS SEULEMENT SUR CARLING-L'HOPITAL



FUITE DE BENZENE SUR LA PLATE-FORME CHIMIQUE SAINT AVOLD -- CARLING



Pics de pollutions au benzène à Forbach

Dans les journaux on parle généralement des pics de pollution liés au taux d'ozone ; jusqu'à ces jours on parlait moins, ou pas du tout de la pollution due aux émissions de benzène.

A plusieurs reprises cependant, les capteurs d'ESPOL de Forbach ont pu déceler des pics de benzène anormalement haut.

Les industries chimiques susceptibles d'en expliquer la provenance se situant surtout sur le secteur de Carling, nous nous interrogeons sur les émetteurs potentiels à Forbach.

En rappelant que le benzène est classé dans les substances cancérogènes, nous souhaitons connaître l'origine de ces émissions ainsi que les mesures prises pour y remédier.

A plusieurs mois d'intervalles, les capteurs d'ESPOL enregistrent des pics de benzène dont les origines sont le plus souvent camouflées. Après les pics signalés en novembre et en décembre 2006, sur la zone de Forbach, le 8 janvier, les capteurs situés à la mairie de l'Hôpital et au puits 2 (l'Hôpital) indiquent des pics d'émanations de benzène de 1100 micro grammes/m³ d'air entre 16 h.30 et 20 h. Responsable de cette pollution, une fuite de solvant sur une des cuves de stockage. Les normes européennes reconnaissant le caractère toxique du benzène dans l'air, imposent une réduction importante des émissions. Pour 2006, il ne fallait pas dépasser 9 micro grammes/ M³ / jour.

Impact du benzène sur la santé

L'étude du Professeur Joyeux, toxicologue reconnu, prouve que ce solvant toxique a un impact sur le système immunitaire dès une exposition à 17 micro grammes/M³ d'air, sans limitation de temps. Indépendamment de son inflammabilité, il est reconnu encore récemment par des études sérieuses, que le benzène est un agent cancérogène, mutagène, hématotoxique, responsable, à long terme et expositions répétées, de leucémie.

Le cancer se déclenchant après une période de latence d'une quinzaine d'années, les exploitants responsables auront le temps de voir venir ... les personnes qui se verront atteintes d'un cancer, elles, ne l'auront sûrement plus !

L'ADEPRA s'associe à l'ADELP pour réclamer plus de transparence sur un site classé Seveso et pour demander que le problème de ces fuites fasse l'objet d'une enquête approfondie de la DRIRE, d'une information au CLIC de Carling ainsi que devant la CLICE, qui élargit le champ aux zones habitables plus éloignées, enfin que soient présentées des solutions efficaces pour remédier à ces incidents, et surtout, que cesse cette culture du secret.

Le bassin à schlamms St. Charles.

Début octobre, les riverains de la rue de l'Abreuvoir ont eu la surprise de découvrir dans leur boîte à lettres un avis (non signé) de Charbonnages de France :

Pour des raisons de sécurité, des travaux de confortement devaient être effectués sur une partie de la falaise du bassin à schlamms St Charles . Pour réaliser ces travaux, les 4000 m3 de matériaux nécessaires seraient transportés par voie routière en passant par la rue de l'Abreuvoir .La circulation des camions n'excéderait pas 3 semaines et les travaux étaient réalisés dans l'intérêt général de la collectivité.

Les riverains se sont mis rapidement d'accord pour envoyer par courrier électronique à la municipalité un message indiquant que ce projet, en dehors des nuisances, présentait des dangers pour eux en raison de la configuration du terrain. Ils souhaitent savoir si le maire avait donné son accord et quelles étaient les mesures de sécurité envisagées . Toutes les précautions devaient être prises et ces travaux ne devaient pas servir de prétextes à la vidange du bassin de décantation .



Le maire a répondu que le nombre de rotations de camions serait limité, *qu'il n'y aurait ni poussière ni pollution et que ces travaux ne servaient pas de prétextes à la vidange du bassin de décantation.*

Saisie du problème spécifique du bassin St. Charles, l'ADEPRA a fait au maire un courrier où elle s'interroge sur la conformité de la signalisation routière, sur l'existence d'une DICT, d'un état des lieux préalable et d'une prise en compte de la présence d'amphibiens dans la zone humide du bassin, ce qui est obligatoire puisque cette zone a été déclarée ZNIEFF.

Elle énumère ensuite les interrogations qui découlent de cette situation :

Un autre accès n'était-il pas plus judicieux ? L'état de la chaussée de la rue de l'Abreuvoir et ses V.R.D. permettent-ils la circulation d'engins à fort tonnage ? La circulation des camions ne dépassera-t-elle pas les trois semaines prévues dans l'avis de

Charbonnages de France ? Quelle est la finalité du deuxième chantier qui a été ouvert dans le bassin ? Enfin elle fait remarquer que la rue de l'Abreuvoir n'est pas seule en cause et que ces travaux posent la question de la sécurité routière dans les rues de Petite-Rosselle : Pour arriver au chantier il faut traverser le Neue Viertel avant de prendre la rue Principale dans presque sa totalité, une rue bien droite, déjà à forte circulation en temps ordinaire...

La réponse de la municipalité nous est parvenue par le biais d'un article du Républicain Lorrain : Au bout de 3 semaines, les automobilistes étaient informés par le journal de la pose d'un panneau installé rue Principale pour signaler la sortie des camions...et les habitants apprenaient qu'un nettoyage quotidien de la rue était effectué, qu'il ne s'agissait pas de l'extraction du schlamm mais de la consolidation des berges et qu'un état des lieux avait été prévu...

Les riverains de la rue de l'Abreuvoir et de la rue Principale ont donc pris le problème en main en rédigeant une pétition où ils dénonçaient toutes les situations gênantes et même dangereuses : Nuisances sonores dès 6 heures du matin, projection de pierres qui tombent des camions, de la boue partout qui pollue le sol et les murs des riverains, la vitesse excessive des camions, des enfants et même des adultes ont failli être renversés, des voitures ont été abîmées.

Les habitants du quartier de Vieille-Verrerie s'opposent à tout nouveau trafic de ce genre car les 5 semaines de travaux ont donné une idée de ce que pourrait être la vidange du bassin à schlamms, vidange dont on estime la durée d'exploitation à 5 ans avec un passage de camion toutes les 6 minutes par sens de circulation ! « *Ce transfert par route, on ne l'autorisera jamais !* » déclare Laurent Hoellinger, adjoint au maire, dans un article du Républicain Lorrain. Alors pourquoi ce silence de la municipalité ?

L'ADEPRA, avec des représentants des habitants, a donc fait une lettre au Sous-Préfet de Forbach, lui demandant une entrevue afin de clarifier la situation et également pour lui remettre les pétitions. Cette lettre a été envoyée le 30 novembre et à ce jour nous n'avons pas de réponse mais nous ne nous arrêterons pas là.

Il faut se poser la question suivante : Et si les riverains demandaient une indemnisation pour les dégâts subis... Sans compter qu'il ne reste pratiquement plus de macadam sur la rue de l'Abreuvoir, un trottoir a été abîmé, il y a des fissures sur la rue Principale...

Mais qui va payer cela direz-vous ? Et bien c'est nous, les habitants de Petite-Rosselle !!!

Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Nombre d'habitants : ----- 83 438 h.

Année 2005

Dépense globale du traitement des déchets ménagers: 7 302 334 €
Recettes totales – aides ECO EMBALLAGE + vente produits triés : 597 621 €
Coût net par tonne de déchets traitée : 119,46 €
Coût par habitant par an : 79,24 €

Année 2006

Dépenses globales du traitements des déchets prévues : 7 381 457 €
Recettes totales prévues : 595 500 €
Incidence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
(TEOM) par famille : **143,99 €**

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①
Propriétés bâties	Taux 2005	14,62 %	%	%	6,79 %	2,11 %	0,137 %	18,09 %
	Taux 2006	17,12 %	%	%	7,30 %	2,27 %	0,145 %	18,09 %
	Adresse							
	Base	770			770	770	770	770
	Cotisation	132			56	17	1	139
								345
Total des cotisations	2005	111			51	16	1	137
	2006	132			56	17	1	139
	Variation en % ②	+18,92 %	%	%	+9,80 %	+6,25 %	0 %	+1,46 %

Usine de méthanisation du SYDEME

Prévisions coût de l'exploitation annuelle après déduction des hypothèses de recettes

Les chiffres

- Population couverte par le SYDEME : 385 000 habitants
- Coût du centre de méthanisation pour 2 tranche ---- TC2.... 2 472 137 euros HT
- Volumes traités ... TC2 ----- 37 000 T/an
- Coût par habitant pour la tranche TC2 --- 2 472 137 : 385 000 = **6,42 euros ttc/an**
- Coût de la tonne de déchets mise en décharge : 75 euros/ T
- Coût par habitant si les 37 000 tonnes de déchets organiques vont en décharge
 Total annuel: 75 x 37 000 = 2 775 000 euros
 Rapporté à l'habitant : 2 775 000 : 385 000 h. = **7,60 euros ttc /an**

Pour mémoire

- Coût du traitement d'une Tonne de déchets par incinération : **175 euros /T**

Serre de séchage des boues de la station d'épuration de Marienau



La serre de séchage de boues d'épuration était, sans doute, une initiative intéressante pour réduire la quantité de produits mouillés à transporter et à mettre en décharge, ce procédé étant également une opération financière bénéfique pour le concepteur-exploitant (VEOLIA), il est cependant déplorable de constater qu'après les essais du prototype, la réalisation du projet de la serre grande nature, pêche par excès d'économie dans la réalisation, tant pour les bio filtres, que par la technologie de filtrage et son contrôle avant la mise en service. Les tentatives pour masquer les odeurs se sont révélées être des pis aller. Visiblement, on n'a pas tiré les leçons des problèmes odorants du bassin 7 de décantation des boues de la plate-forme de Carling où l'on a tenté de donner aux boues une odeur de violettes. L'ADEPRA, solidaire des riverains de la station d'épuration de Marienau, fortement incommodés par les mauvaises odeurs, a demandé que la station ne soit pas remise en

route avant que des nouvelles technologies de filtrage plus efficaces et haut de gamme soient installées et expérimentées. Il en va de la crédibilité de l'exploitant à maîtriser les problèmes de pollutions odorantes et en cas d'échec, ce que nous ne souhaitons pas, cela peut également être un sérieux frein pour la future usine de méthanisation qui se doit d'être exemplaire dans tous les domaines.

Méthanisation des déchets organiques

- ❑ **Les choix du SYDEME (*)** (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est)

-- Situé sur le ban de Morsbach, le centre de méthanisation des déchets organiques destiné à desservir une population de 385 000 h. s'implantera sur l'emplacement de l'ancienne plate-forme ferroviaire des HBL.

Le marché a été octroyé à VINCI Environnement qui commercialise le procédé Kompogaz.

- ❑ **Capacité de l'installation :** 37 000 T /an

- ❑ **Comment cela marche**

- Le procédé est alimenté par les bio déchets ménagers et les déchets verts. Ceux-ci, dont on a retiré la matière indésirable, sont broyés. La matière obtenue est envoyée dans un stockage de quelques jours où un début de fermentation augmente la température. Une pompe alimente le digesteur en substrat qui est chauffé de 55° à 60° centigrades et mélangé avec un inoculum avant introduction dans le réacteur. La maturation dans le digesteur est de l'ordre de 20 jours. Dans le réacteur, la matière est digérée et transformée, en partie en bio gaz .
- La production de gaz est de 100 à 150 Nm3 (par tonne entrante) avec 60% de CH4
- Les productions de méthane annoncées sont de 350 à 400 m3 par tonne de matière
- Les résidus de fermentation sont envoyés dans une presse qui élimine une partie de l'eau
- La partie solide est dirigée vers une chambre de compostage aérobie pendant 6 semaines
- A l'issue de cette période le compost est prêt .

- Utilisé dans des installations pour chauffage collectif
- Pour la production d'électricité (alimentation de générateurs électriques)
- Comme carburant gaz pour les véhicules de transport urbain, véhicules de voiries, parc de véhicules pour le transport des déchets

- ❑ **démarrage des travaux : 2008**

- ❑ **l'usine serait opérationnelle en 2010**



les digesteurs

- ❑❑ **Les valorisations possibles du Bio gaz**

- CHAUFFAGE SOLAIRE POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES -

LE SYSTEME SOLAIRE COMBINE

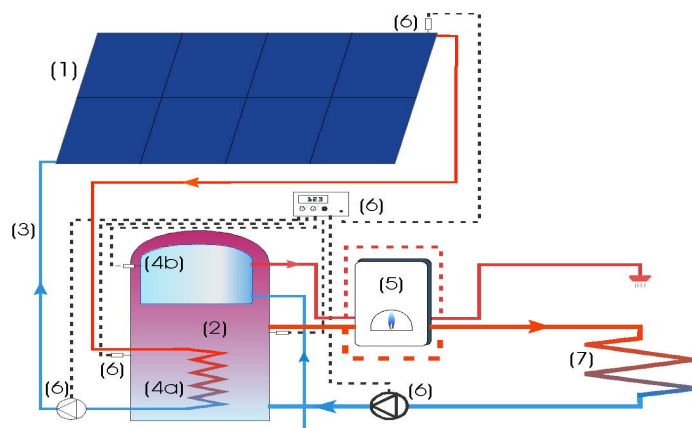
Un Système solaire combiné (SSC) utilise l'énergie solaire pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude.

La possibilité d'installation d'un tel système ne sera examinée qu'après optimisation du mode de chauffage, de la régulation et de l'isolation existant.

La quantité d'énergie fournie par le soleil varie selon le lieu, l'heure du jour, la saison et les conditions climatiques. De même, l'utilisation du chauffage varie au long de l'année. En Lorraine, l'ensoleillement ne suffit pas à couvrir le besoin énergétique nécessaire au chauffage en toute saison. C'est pourquoi un système solaire doit être complété par un système de chauffage classique mais performant.

Principe du chauffage solaire combiné

Le principe du système solaire combiné est semblable à celui du chauffe-eau solaire¹. Il se compose :



Les capteurs solaires

Les capteurs (1) transforment le rayonnement solaire (diffus et direct) en chaleur. La superficie nécessaire pour un système combiné varie généralement entre 6 et 25 m² et dépend principalement du système de chauffage central, des caractéristiques de l'habitation et du type de capteurs choisis.

Compte tenu de ce qu'un SSC est plus sollicité pendant la période de moindre ensoleillement, l'implantation des capteurs est également soumise à des contraintes plus strictes. Elle sera prévue pour

maximiser leur rendement à l'intersaison : orientation entre le Sud-ouest et le Sud-est. Enfin, on veillera à éviter qu'ils soient atteints par les ombres portées.

Les capteurs classiques (plans vitrés) conviennent bien pour un système de chauffage à basse température. Les capteurs tubulaires sous vide permettent d'obtenir, à conditions égales, une température plus élevée : ils sont donc plus adaptés au système de chauffage par radiateurs. De l'eau glycolée (antigel) sert de fluide caloporteur entre les capteurs et le stockage.

Le réservoir de stockage

Le volume du réservoir de stockage (2) est généralement compris entre 500 et 2000 litres pour une installation individuelle. Par l'intermédiaire d'un échangeur à grande surface (4a) situé dans la partie inférieure, le circuit solaire (3) chauffe le contenu du ballon. Ce contenu peut être l'eau du circuit de chauffage central ou une eau morte. Dans ce dernier cas, un deuxième échangeur permet au circuit de chauffage central de prélever la chaleur accumulée. Enfin, dans le haut du ballon, un échangeur (4b) alimente aussi le circuit d'eau chaude sanitaire. On peut également envisager la mise en place de 2 ballons de stockage, l'un pour l'eau chaude sanitaire, l'autre pour le chauffage. Ce choix se fera également en fonction des contraintes de l'existant : hauteur sous plafond, escalier, largeur de passage...

- 1 de capteurs,
- 2 d'un réservoir de stockage,
- 3 d'un circuit primaire,
- 4 d'échangeurs de chaleur,
- 5 d'un système de chauffage d'appoint,
- 6 d'accessoires,
- 7 d'un ou plusieurs émetteurs.

Le système d'appoint

Un appoint (5) est nécessaire lorsque le soleil est insuffisant. Généralement, il est intégré au système de chauffage central. Dans ce cas, l'appoint fournit par la chaudière peut, comme dans le chauffe-eau solaire, être interne (au moyen d'un échangeur dans le réservoir de stockage) ou externe (le circuit de chauffage passe dans la chaudière après son passage dans le réservoir de stockage).

Les accessoires

Les accessoires (6) comprennent essentiellement les appareils de circulation (pour le système solaire et pour le circuit de chauffage) ainsi que le système de régulation. Celui-ci a un rôle très important : c'est lui qui met en route le circuit primaire (3) et qui détermine la contribution du système d'appoint au chauffage en privilégiant toujours l'apport solaire.

L'émetteur

Les SSC peuvent être intégrés dans les installations de chauffage par radiateurs ou par le sol. Il faut retenir que plus la surface d'échange calorifique avec l'air ambiant est grande et plus on peut diminuer la température de l'eau dans le circuit de chauffage et donc réduire la quantité d'énergie nécessaire. Le chauffage par le sol est donc particulièrement recommandé.

A quel prix ?

Le prix d'un système solaire combiné de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire pour un ménage est généralement compris entre 12 000 euros pour les petites installations et 20 000 euros pour les plus grosses. Ce prix inclut le matériel et l'installation. Une prime de la Région Lorraine et un crédit d'impôt viennent, heureusement, alléger cette facture.

L'économie d'énergie permise par les systèmes solaires combinés est d'au moins 15% pour le chauffage des locaux, et peut atteindre 50% indépendamment de la latitude. La couverture pour le chauffage de l'eau sanitaire atteint, elle, 80%.

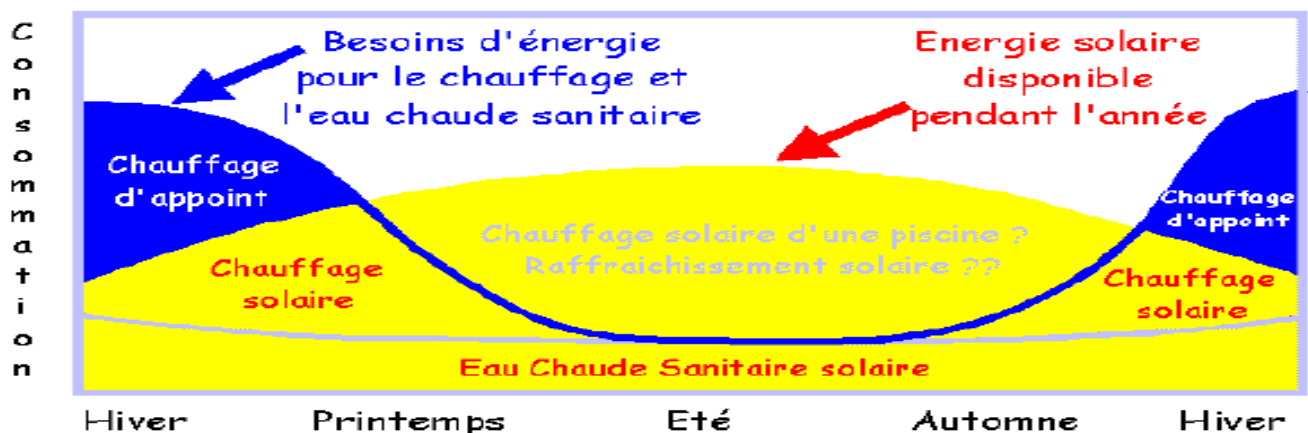
Conclusion

Si le rendement des systèmes de chauffage solaire à eau peut sembler faible, rappelons que le chauffage des locaux représente en moyenne 78% de la consommation d'énergie dans une habitation. Le chauffage de l'eau sanitaire intervient pour 10 %.

En considérant une couverture solaire de 20% pour le poste chauffage, l'économie sur la consommation totale peut être estimée à 23,5 % [20% de 78%, soit 15,5%(chauffage) + 80% de 10%, soit 8%(eau chaude)]. C'est près de 3 fois plus que l'économie permise par l'utilisation d'un simple chauffe-eau solaire. Ceci signifie qu'un système solaire combiné est plus rentable qu'un chauffe-eau solaire, pour autant que le rapport entre les prix des deux types de système est inférieur au rapport entre les économies qui peuvent en être attendues. Dans notre exemple, le système combiné sera plus rentable que le chauffe-eau solaire si son coût n'est pas 3 fois plus élevé que celui du chauffe-eau solaire.

Dans la période actuelle de dérèglement climatique, d'énergies fossiles chères et polluantes, on se pose souvent la question de la rentabilité d'un tel investissement. Bien sûr, on peut faire des projections sur le prix du gaz ou du fuel et affirmer que l'installation s'autofinance en 7 ou 8 ans.

On peut également se dire que c'est notre investissement dans le développement durable, que c'est notre contribution à l'effort commun pour sauver la planète. Il s'agit donc d'une démarche gagnant-gagnant, à condition de bien réfléchir son projet, avec une entreprise certifiée et sérieuse.



LA NATURE EN DANGER

A l'occasion d'un événement cataclysmique ou d'une catastrophe industrielle, tout le monde prend conscience que l'action des hommes et leur imprévoyance portent de mauvais coups à la nature dans toutes ses composantes. ***Cette action destructive porte sur l'atmosphère, la faune, la flore, la qualité des sols et des eaux. Elle épuise les ressources non renouvelables et menace la vie des hommes sur la terre.*** Beaucoup pensent qu'il faut agir et que la situation n'est pas irréversible. Que font-ils pour donner un répit à la pollution, et pour aider à la restauration de l'environnement? Mais le citoyen ordinaire qui a sa part dans cette dégradation de l'espace naturel ne peut avoir une initiative significative dans ses actions quotidiennes. ***Ce sont les responsables politiques qui peuvent prendre des décisions fortes et contraignantes pour limiter les dégâts. Sur ce front-là où en est la France? Selon les spécialistes de la protection de la nature, les gouvernants français ne sont pas au premier rang des protecteurs de l'environnement. Le pays serait même classé parmi les tout derniers de la classe écologique.*** Les directives européennes sont loin d'être respectées dans les domaines de la prévention des pollutions et des nuisances, la protection des espaces et des espèces en danger. Le pouvoir des chasseurs en France est une situation bien singulière en Europe quand on les voit contester toutes les décisions protectrices jusqu'à faire reculer les responsables politiques. Ce fait-là est déjà un scandale. ***Contrairement à ce qui se passe dans les pays du Nord de l'Europe, en Allemagne, en Espagne ou en Italie, les Français ont une conscience écologique molle***

avec quelques sursauts quand une catastrophe industrielle donne un coup de semonce à la négligence. A côté des chasseurs et des paysans, nous avons un lobby industriel toujours en retard de prévention, dépollution et économie d'énergie; nous avons les pics de pollutions dans les villes, nous avons le scandale de l'amiante qui arrive avec au moins 25 ans de retard. Dans l'administration d'un pays, on juge une volonté d'agir à la part relative du budget qui est consacré à un projet. ***La France consacre 1/1000 de son budget à l'environnement (3% en Suède selon le Courrier de la Nature).*** Ce faible budget prend en compte des dépenses annexes ou étrangères à l'environnement. Les décisions administratives sont longues à prendre, et les actions sont lentes à être en oeuvre. ***La dégradation du cadre de vie est pourtant visible aux yeux de tous, mais le citoyen Français de s'en fait pas une préoccupation assez forte pour décider d'agir sur les élus et les administrations.*** Les associations qui animent le mouvement écologique sont éparpillées et artisanales avec beaucoup de bonne volonté, mais sans force politique. Il y a un Parti des Verts mais il est écarté du pouvoir, invisible et silencieux. L'Europe telle qu'elle tente de se construire pose beaucoup de questions et fait beaucoup de craintes. Mais c'est certainement par sa voix et son pouvoir que l'écologie française bouge un peu. ***Il arrivera un moment où nos responsables politiques auront honte de leurs carences, où les citoyens se mobiliseront enfin pour cette cause d'intérêt universelle; cela, nous pouvons l'espérer.***

Qu'est-ce qu'un cyclone ou tornade ? Comment fonctionnent-ils ?



Perturbation atmosphérique tourbillonnaire, de grande échelle, due à une chute importante de la pression atmosphérique. On la rencontre dans les régions tropicales ; elle est caractérisée par des pluies diluviennes et des vents très violents (jusqu'à 350 km/h), tournant dans le sens des aiguilles d'une montre (hémisphère sud) ou dans le sens inverse (hémisphère nord) ; les vents les plus violents se rencontrent autour de l'oeil, qui est une zone de calme.

INFO DE DERNIERE MINUTE

- ❑ Réunion du GIATM (Groupe d'Information sur l'Arrêt des Travaux Miniers)

La troisième réunion du GIATM s'est tenue le 23 janvier à Porcellette sous la présidence du Sous-Préfet de Forbach assisté du Sous-Préfet de Boulay. L'ADEPRA y était représenté par trois personnes.

Les différents points présentés :

Par la **DRIRE** (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche) -- présentation habituelle sur l'état des dossiers des concessions minières et les résultats des analyses d'eau faites au puits 1 à Faulquemont

CDF (Charbonnage de France) -- fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours, notamment sur les remontées du réservoir minier. D'après CDF, les résurgences apparaîtront vers 2010 pour le secteur de la Houve et 2015 pour les secteurs Wendel Merlebach. Ces différences de dates sont liées aux profondeurs d'exploitation sur ces secteurs.

Sur les travaux : -- sur secteur ceux-ci se poursuivent par des fin de bétonnage de puits -- exutoire pour le pompage au puits Simon V -- 30 m. de bétonnage au puits de Marienau -- fermeture de la galerie accès Carrière à l'étage - 19 au puits St. Joseph à Petite-Rosselle -- démantèlement du puits Marienau mi --2007 -- végétalisation du terroir Wendel -- travaux d'évacuation de l'eau dans le bassin de décantation St. Charles à Petite-Rosselle la réalisation des différents rabattements de la nappe prévus dans les zones inondables

Interventions : -- de l'ADEPRA, plus particulièrement sur : -- la situation des anciennes plate-formes ferroviaires des HBL (Cocheren -- Morsbach) ainsi que des terrains cédés par CDF à l'EPLF et mis en vente, l'état de leur dépollution, les terrains récupérés sur les bâtiments de l'AC1 (atelier central 1 St Charles). Actuellement

1398 ha de terrains industriels restent à trouver acquéreurs.

L'ADEPRA est intervenue sur de la dépollution des sols sur le triangle de plate-forme de Marienau où 15 000 T. de terres souillées par les goudrons de la cokerie devaient y être enlevées.

Elle est également intervenue sur les travaux effectués dans le Bassin St. Charles ainsi que sur la manière dont ces travaux se sont déroulés (en aparté, les responsables de CDF ont botté en touche en estimant qu'ayant prévenu la municipalité, il appartenait à cette dernière de veiller à ce que l'entreprise sous-traitante applique la réglementation en vigueur.)

- ❑ Visite du centre de concassage de pierres de la carrière Gargan

L'ADEPRA a répondu à l'invitation de la municipalité de Petite-Rosselle pour une visite du centre de concassage de la carrière Gargan organisée le 25 janvier 2007. Notre souci, déjà exprimé lors de la réunion de présentation à la mairie en 2006, était avant tout, de connaître le degré de nuisance sonore engendré par le concasseur. Nous avons donc mesuré, sur site, avec un sonomètre le niveau de décibels émis par le concasseur au travail. Le résultat à une vingtaine de mètres était de 90 décibels ce qui effectivement ne semblait pas gêner les riverains dont les premières maisons se situent à ~300 m. le CAT plus près ne semble pas non plus être gêné. Il s'avère que les camions, avec leur avertisseur de marche arrière, sont plus bruyants.

Il a été rappelé que les travaux de concassage dureraient un mois et demi et qu'ils ne s'effectueraient qu'aux heures de la journée entre 9 h. et 17 h.

Nous resterons cependant attentifs afin qu'il n'y ait pas de dérive.